

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{ER} MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

POUVOIR DE VOTE : Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

Le compte rendu du conseil municipal du 30 novembre 2020 a été adopté à l'unanimité.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Le Conseil municipal a :

- Approuvé le compte de gestion 2020 du budget Commune dressé par le Receveur,
- Approuvé le compte administratif 2020 du budget Commune,
- Affecté les résultats de l'exercice 2020 au budget 2021,
- Approuvé le compte de gestion de dissolution 2020 du budget annexe assainissement,
- Décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public rue Jean Ferrat au Syndicat Energies Haute-Vienne,
- Demandé des subventions :
 - Au Conseil Départemental pour les travaux d'éclairage public de la rue Jean Ferrat,
 - Au Conseil Départemental pour l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques,
 - A l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'aménagement de la rue Jean Ferrat (2^{ème} tranche),
 - Au Conseil Départemental pour la réfection des entrées charretières des trottoirs dans le lotissement Plein Ciel I,
 - Au Conseil Départemental et à l'Etat dans le cadre de la DETR pour la réfection du sol d'une salle de classe à l'école élémentaire,
 - Au Conseil Départemental pour le remplacement de l'éclairage scénique de la salle Bizet,

- Au Conseil Départemental et à l'Etat dans le cadre de la DETR pour la réfection de la façade de l'école élémentaire ;
- Décidé de facturer les frais d'électricité aux locataires du cabinet paramédical,
- Décidé d'acquérir la parcelle cadastrée BD 23 sise rue des Palennes pour régulariser la situation existante,
- Approuvé la charte des associations,
- Approuvé l'avant-projet sommaire pour les travaux de construction de vestiaires et d'un local de convivialité au stade.

Questions diverses :

- Le Maire lit la question écrite envoyée le 26 février 2021 par Christian SANSONNET :

« Monsieur Le Maire,

Le 30 janvier dernier, le quotidien « Le populaire du Centre » publiait un article concernant notre commune, et intitulé « A la frontière de l'agglomération....les bouchons » (voir ci-joint).

Promis depuis plus de 10 ans, les aménagements nécessaires au niveau du pont n'ont jamais eu lieu et les différents intervenants dans ce dossier se rejettent la responsabilité de ce statu quo, en oubliant que les automobilistes Bosmiauds et des communes environnantes sont les premiers concernés.

En juillet dernier, la gouvernance de Limoges Métropole a changé, et la « main tendue » du Président Guillaume GUERIN pour que Bosmie rejoigne la Communauté Urbaine ne peut laisser indifférent.

Parmi les principaux arguments d'une intégration de Bosmie l'Aiguille, citons : Une logique de territoire notamment par rapport aux trajets domicile-travail, une densité de population similaire à celle des autres communes de l'agglomération, la continuité des relations anciennes entre Bosmie et les communes du sud de Limoges Métropole, des compétences techniques plus élargies.

Concernant l'aspect financier, et comme le rappelle le Président de l'agglomération, notre commune représente une rentrée fiscale importante du Val de Vienne, et nous sommes également contributeurs du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) alors que les communes de l'agglomération en bénéficient.

Dans l'intérêt de notre commune, « Cap Bosmie » demande donc à la municipalité de lancer à brève échéance une étude qui déterminera tous les éléments, positifs et négatifs, d'une intégration à Limoges Métropole.

Il sera temps ensuite de donner la parole aux Bosmiauds dans le cadre d'une démarche participative, en organisant une large consultation au cours de laquelle les résultats de cette étude seront présentés.

Je vous remercie »

Réponse du Maire :

« Je vais vous communiquer quelques éléments du contexte.

J'ai été contacté par un journaliste qui m'annonçait qu'il arrivait dans 30 minutes pour une interview sans me préciser le sujet.

Une fois arrivé, il m'a informé que cet article était réalisé à la demande du Président de la Communauté Urbaine Limoges Métropole.

C'est le journaliste qui lui a dit qu'il y avait des embouteillages sur le Pont de l'Aiguille aux heures de pointe, car il emprunte lui-même ce pont.

Depuis cet article M. GUERIN ne m'a pas contacté, pourtant il a mon numéro de portable. Je pense très certainement que ce personnage a voulu savoir quel serait l'écho qu'il aurait en venant « draguer » Bosmie. Quelques jours auparavant, il n'avait fait aucun mystère sur son souhait de récupérer la Communauté de communes du Val de Vienne et celle d'Elan. Comme Christian SANSONNET le signale, en 2011 la Commune a fait 2 tentatives pour intégrer la Communauté d'Agglomération, je vais vous donner lecture des éléments de l'époque :

Par délibération n°2011-06 du 29 mars 2011, la Commune a sollicité son retrait de la Communauté de communes du Val de Vienne (CCVV), et son adhésion à la Communauté d'agglomération de Limoges Métropole.

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) soumis à l'avis des collectivités territoriales prévoyait :

« c) Maintien en l'état de la communauté de communes du Val de Vienne

Le territoire de cet EPCI a été réduit par le retrait dérogatoire de Verneuil-sur-Vienne qui a pris effet au 1^{er} janvier 2011. Pour des motifs similaires, le conseil municipal de Bosmie l'Aiguille vient de solliciter, au cours de sa réunion du 29 mars dernier, le rattachement de sa commune à la communauté d'agglomération Limoges-Métropole selon la procédure du retrait dérogatoire de la communauté de communes du Val de Vienne.

Si l'initiative de la commune de Bosmie l'Aiguille est crédible au regard de la motivation de sa demande, il n'en demeure pas moins que son acceptation serait de nature à fragiliser la pérennité de la communauté de communes du Val de Vienne et à mettre en cause la continuité des services offerts à la population.

Enfin, il importe de prendre en considération le critère de la solidarité financière entre les communes membres : de ce point de vue, les bases de l'ancienne taxe professionnelle sont concentrées au sein de la CC Val de Vienne à hauteur de 40 % dans la seule commune de Bosmie l'Aiguille.

En conséquence, le SDCI propose à ce stade un statu quo au niveau du périmètre de la CC Val de Vienne. »

Par délibération n°2011-19 du 1^{er} juin 2011, la Commune a contesté le SDCI, et a présenté un amendement destiné à modifier ce projet.

Le SDCI adopté le 16 décembre 2011 a entériné le statu quo et le maintien de la Commune dans le périmètre de la CC du Val de Vienne.

La délibération n°2015-93 du 9 décembre 2015 a émis un avis favorable sur le projet de SDCI qui prévoyait le statu quo pour la CCVV, et donc le maintien de la Commune au sein de cet EPCI.

Le nouveau SDCI a été arrêté le 30 mars 2016. »

Le Maire conclut en disant qu'effectivement il n'est pas possible de s'exonérer d'une étude objective pour connaître les points positifs et négatifs d'un maintien de la Commune à la CCVV ou d'un départ vers Limoges Métropole.

- Christian SANSONNET rappelle que la gouvernance de Limoges Métropole a changé et la composition de la CDCI également. Cette action doit s'inscrire dans l'intérêt des bosmiauds. 2 arguments financiers : l'attribution de compensation et la contribution au FPIC. La Commune sera gagnante.
- Florian CAMPOURCY répond que la question mérite d'être posée, mais que le Président de Limoges Métropole devrait s'adresser directement au Maire plutôt que de faire de « la publicité » dans le journal local.
 - Christian SANSONNET précise que cet article n'est pas neutre et qu'il faut savoir décoder les signaux.
 - Gilles ROQUES : le contexte a changé, l'étude est indispensable. Mais il s'interroge sur la temporalité de cette demande : pourquoi cette question n'a pas été posée pendant la campagne électorale. Sur quoi se fonde cette intention ?
 - Christian SANSONNET lui demande s'il l'accuse de faire de la politique politicienne ? L'opportunité est apparue avec l'article du Populaire.

- Pierre COLOMBET pense que cette possibilité a été mentionnée dans l'un des tracts de Cap Bosmie. Il rappelle que la loi NOTRe a entraîné la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine. Il faut lancer une réflexion sur cette question.
 - Le Maire répond que M. GUERIN ne règlera pas le problème du pont et il rappelle qu'à la fin c'est la CDCI qui décidera du sort de la Commune. La CDCI actuelle est composée par tous les présidents d'EPCI, et qu'ils ne se tireront pas « une balle dans le pied... »
Donc OK pour l'étude mais attention à ne pas leurrer les bosmiauds, et faire des promesses qui ne pourront pas être tenues.
 - Edwige GARNIER-REYMBAUT confirme que le cadre a changé mais les réalités territoriales sont là. La discussion doit avoir lieu à l'échelle de la CCVV, et si une étude doit être faite, elle devrait se faire à l'échelle de la CC.
 - Zohra ANTARI : il faudrait avant tout cela que M. GUERIN contacte le Maire.
 - Sophie BAZO dit que la situation est compliquée car le contexte ne permet pas la prospective. En tant que nouvelle élue de la CCVV sur ce mandat, elle a besoin de prendre ses marques et il faut être présent sur le terrain auprès des équipes ce qui ne laisse pas de temps pour se questionner sur ces sujets.
- Isabelle GAUD demande si des contacts ont été pris pour le recyclage des masques.
Elle demande si l'application Intramuros est utilisée par les bosmiauds ?
Avec Arnaud BROUSSAUD, ils ont des retours positifs sur leur secteur concernant l'extinction de l'éclairage public à 21h00.
 - Alexandra MALISSEN signale qu'avec l'arrivée des gens du voyage sur le parking de la gare-Eglise, il est difficile de se garer pour récupérer les enfants.

A Bosmie-L'Aiguille, le 4 mars 2021

La secrétaire de séance

Maëva MUNOZ

